

> Médecins omnipraticiens

## Prélèvement de votre cotisation syndicale

En raison d'un problème informatique, les prélèvements de cotisation syndicale n'ont pas été effectués depuis le début du mois de novembre pour la majorité des médecins. La situation a été corrigée et, pour ceux dont la cotisation syndicale n'a pas été prélevée, elle figurera de nouveau sur l'état de compte du 20 décembre 2024.

Pour pallier cette situation, nous avons convenu avec votre fédération que le pourcentage de prélèvement sera à 6 % au lieu de 5 % à partir des états de compte du mois de janvier 2025 pour l'ensemble des médecins. Le pourcentage de prélèvement sera rétabli à 5 % à partir de l'état de compte du 28 février 2025.

c. c. : Agences de facturation commerciales

---

### Courriel et site Web

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels)

### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)